

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017 : DELIBERATION N° 10

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 FEVRIER 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le vingt-huit février à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Christine MORETTI (à Arnaud DECAGNY)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Pascaline MATAGNE (à Bernadette MORIAME)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Jean-Pierre COULON)

Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Sylvie ZATAR - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI -

SECRETARE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N° 13 : Adhésion de la ville de Maubeuge à l'Association : « Association Finances - GESTION - Evaluation des collectivités territoriales » (A.F.I.G.E.S.E.)

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 11 mars 1958 autorisant les collectivités territoriales à adhérer à une association sous réserve que celle-ci puisse répondre à un intérêt local,

Vu l'avis favorable de la commission « finance, travaux et environnement » qui s'est réunie le 27 janvier 2017,

Considérant que l'Association Finances - GESTion - Evaluation des collectivités territoriales (A.F.I.G.E.S.E.) est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et aux fonctions touchant plus généralement à la gestion et au management (organisation, conseil, pilotage, audit, inspection...).

Que cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales;
- le citoyen au centre de la problématique du service public;
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Considérant que l'A.F.I.G.E.S.E. a pour principale moyens d'action :

- l'organisation de manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales (manifestation organisée avec succès depuis 1996),
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des fonctions et métiers cités ci-dessus,
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux mêmes fonctions et métiers.

Considérant que les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

Considérant que la Ville souhaite avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation,

Que l'intérêt pour la Commune est de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'Association

Considérant que la cotisation de base annuelle est fixée à deux cent euros (200 €) pour un représentant au sein de l'association

Considérant que la Ville sera représentée au sein de cette association par une seule personne,

Que par conséquent, pour l'année 2017, la Ville devra verser une cotisation totale de deux cent euros (200€).

Par ces motifs, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter l'adhésion de notre ville à l'Association « *Association Finances - gestion - évaluation des collectivités territoriales* » (A.F.I.G.E.S.E.),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur le Budget Primitif, au chapitre 65 dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,


- **Accepte** l'adhésion de notre ville à l'Association « *Association Finances - gestion - évaluation des collectivités territoriales* » (A.F.I.G.E.S.E.),
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur le Budget Primitif, au chapitre 65 dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

